



Intrum justitia veut me rendre malade avec une sante deja fragile

Par **SISI123**, le **25/06/2012** à **16:49**

Bonjour,
FIRST SORRY FOR MY BAD FRENCH LEVEL
DANS LES ANNEES 1993 ET 1995 FIN 1996 J AVAIS UN CREDIT AVEC FINAREF DANS JE REGLER MES MENSUALITES SANS PRO EN 1997 JE PASSE EN INTERDIT BANCAIRE SUITE A DES IMPAPES FICP ET PARTOUT AFFICHAGE....JE SUIS RESTE DANS MON ANCIEN STUDIO FIN 1999 AUCUN COURRIER RIEN. JE PART VIVRE DANS LE 93 DE FIN 1999 A 2010 SANS AUCUN COURRIER. INTERDICTION BANQUE DE FRANCE EN 1997
EN 2008 JECONSULTE LA BANQUE DE FRANCE JE TROUVRE SUR MON DOSSIER INTERDICTION JUDICIERE NEANT
AVEC UN BOULOT DE GARDE ENFANTS PAS TROP STABLE
EN 2010 JE PART VIVRE DANS LE 91 HIER JE RECOIS UN COURRIER
MISE EN DEMEURE DE PAYER LA SOMME DE 3000EUROS LA DETTE UNIQUEMENT 2190 EUROS
JE SUIS SANS TRAVAILLE DEPUIS DECEMBRE J ETAIS EN AUTOENTREPRENEUR PENDANT UN ANS AVEC UN PETIT SALAIRE PAS PLUS DE 1200 EUROS PAR MOIS
JE SUIS SAND ARGENT DEPUIS JANVIER 2012 JECHERCHE DU TRAVAIL MAIS LA CHANCE EST ABSENTE
J AI TRES PEUR SI IL FRAPPE A MA PORTE
LEUR COURRIER EST TRES SIMPLE TIMBRE UNIQUEMENT
JE N EST PAS DE VOITURE PEUVENT IRL ME FAIRE DU MAL OU ME RENDRE MALADE SVP VOTRE AIDE JE SUIS SINCEREMENT MALADE AVEC DEJA 4 LOURDE OPERATIONS DANS LE PASSE
MERCI
EST CE JE DOIS REpondre OU NON

Par **pat76**, le **26/06/2012** à **19:49**

Bonjour
(Evitez d'écire en lettres majuscules, merci).
Si la dette qui est un crédit à la

consommation à plus de deux ans et qu'il n'y a jamais eu d'action en justice d'engagée par le créancier depuis moins de deux ans, qu'il n'y a aucun jugement ou d'ordonnance portant injonction de payer, votre dette est forclosée.

Vous avez reçu une lettre simple d'Intrum Justicia, donc, vous n'avez rien reçu.

Surout pas de panique inutile, même si vous recevez des lettres de menace de saisies de vos biens ou de vos revenus, tout cela n'arrivera pas sans qu'il y est un titre exécutoire.

Alors, vous ne répondez surtout pas à ce courrier qui n'a aucune valeur juridique puisqu'aucune preuve de son envoi par Intrum Justicia et aucune preuve que vous l'avez reçu.

N'hésitez pas à revenir sur le forum dès que vous recevrez un nouveau courrier ou un appel téléphonique.

Mais, je vous le répète, inutile de vous rendre malade car Intrum Justicia ne peut rien contre vous sans titre exécutoire et pour en avoir un elle devra agir en justice ce qui vous permettra d'invoquer la forclusion de la dette.

Il n'y aura pas d'action en justice...